

ARRETE N°ART2024_532**PORTANT CESSATION DES FONCTIONS DE REGISSEURS
ET DE MANDATAIRES SUPPLEANTS****LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEULLES TERRE ET MER**

- Vu la décision n°DEC2024-066 du 28 août 2024 portant clôture de régies
- Vu la décision n°DEC2024-067 du 28 août 2024 portant modification de la régie n°84304 « Régie mixte enfance »
- Vu la décision n°DEC2024-068 du 28 août 2024 portant modification de la régie n°84305 « Régie mixte jeunesse »
- Vu l'arrêté n°2017-207 du 2 août 2017 portant nomination du régisseur titulaire et mandataire suppléant de la régie mixte enfance de Creully
- Vu l'arrêté n°2017-208 du 2 août 2017 portant nomination du régisseur titulaire et mandataire suppléant de la régie mixte jeunesse de Creully
- Vu l'arrêté n°2019-331 du 30 juillet 2019 portant nomination du régisseur titulaire et mandataires suppléants de la régie de recettes enfance-jeunesse 3 -17 ans de Tilly sur Seulles
- Vu l'arrêté n°2019-332 du 30 juillet 2019 portant nomination du régisseur titulaire et mandataire suppléant de la régie d'avance enfance 3-11 ans de Tilly sur Seulles
- Vu l'arrêté n°2019-333 du 30 juillet 2019 portant nomination du régisseur titulaire et mandataire suppléant de la régie d'avance jeunesse 11-17 ans de Tilly sur Seulles
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28/08/2024

FINANCES PUBLIQUES
 Service de Gestion Comptable de Budget
 Avenue de la Vallée-des-Pins
 CS 40417
 14404 Bayeux
 Tél : 02 31 61 42 00
 Contact: spc.bayeux@cgpp.finances.gouv.fr

Vincent NOËL



Comptable public
 SOC de BAYEUX

- Considérant qu'une réorganisation des services nécessite de revoir le fonctionnement de la régie

ARRETE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de :

Madame Céline MARIE DIT ASSE pour la régie n°84301 : régie d'avance enfance 3-11 ans de Tilly sur Seulles.

Monsieur Benjamin MARIE pour la régie n°84302 : régie d'avance jeunesse 11-17 ans de Tilly sur Seulles

Monsieur Olivier AGNES pour la régie n°84303 : régie de recettes enfance-jeunesse 3 -17 ans de Tilly sur Seulles.

Madame Sandrine RIFFI pour la régie n°84304 : régie mixte enfance de Creully

Monsieur Stéphane FORGEAIS pour la régie n°84304 : régie mixte jeunesse de Creully

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions de mandataire suppléant de :

Monsieur Olivier AGNES pour la régie n°84301 : régie d'avance enfance 3-11 ans de Tilly sur Seulles et la régie n°84302 : régie d'avance jeunesse 11-17 ans de Tilly sur Seulles.

Monsieur Benjamin MARIE pour la régie n°84303 : régie de recettes enfance-jeunesse 3 -17 ans de Tilly sur Seulles.

Madame Céline MARIE DIT ASSE pour la régie n°84303 : régie de recettes enfance-jeunesse 3 -17 ans de Tilly sur Seulles.

Monsieur Frédéric BALSAC pour la régie n°84304 : régie mixte enfance de Creully

Madame Sandrine RIFFI pour la régie n°84304 : régie mixte jeunesse de Creully

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2024

Article 4 : Le Président et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté .

À Creully sur Seulles, le **-5 SEP. 2024**


LE PRESIDENT
DE SEULLES TERRE ET MER
Thierry OZENNE

Notifié le :

Monsieur Olivier AGNES

Monsieur Frédéric BALSAC

Monsieur Stéphane FORGEAIS

Monsieur Benjamin MARIE

Madame Céline MARIE DIT ASSE

Madame Sandrine RIFFI

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr